
**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE ET STRATÉGIQUE**

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Deuxième série de questions et commentaires
pour le projet d'installation d'une turbine-alternateur
de 18 MW à l'usine de Windsor
par Domtar inc.**

Dossier 3211-12-232

Le 2 septembre 2015

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
QUESTIONS ET COMMENTAIRES	1
SECTION 1 DESCRIPTION DE L'USINE ET EXTRANTS	1
SECTION 4 PHYSIOGRAPHIE, LITHOGRAPHIE, DÉPÔTS DE SURFACE ET QUALITÉ DES SOLS...2	2
SECTION 5 EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES	2
SECTION 6 INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET CIRCULATION	2
SECTION 17 ÉVALUATION DES REJETS À LA SOURCE.....	2
SECTION 19 GAZ À EFFET DE SERRE.....	3
SECTION 20 CLIMAT SONORE	3
SECTION 23 PLAN DES MESURES D'URGENCE.....	3
SECTION 25 ANNEXE F	4
ANNEXES	4

INTRODUCTION

Le présent document comprend une deuxième série de questions et de commentaires adressée à Domtar inc. (Domtar) dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet d'installation d'une turbine-alternateur de 18 MW à l'usine de Windsor.

Ce document découle de l'analyse réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels (DÉEPHI) en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi que de certains autres ministères. Cette analyse a permis de vérifier si les exigences de la directive du ministre et du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23) ont été traitées de façon satisfaisante par l'initiateur de projet.

Avant de rendre l'étude d'impact publique, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit s'assurer qu'elle contient les éléments nécessaires à la prise de décision. Il importe donc que les informations demandées dans ce document soient fournies au Ministère afin qu'il puisse juger de la recevabilité de l'étude d'impact et, le cas échéant, recommander au ministre de la rendre publique.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

SECTION 1 DESCRIPTION DE L'USINE ET EXTRANTS

Pages 4-5

QC-68 L'historique des épisodes de débordements, les résultats d'analyse des paramètres MES, DBO₅ et pH ainsi que la procédure qui s'enclenche lors de ces événements ont été présentés aux réponses R-3a et R-3b. Toutefois, l'initiateur n'a pas fourni d'évaluation des volumes d'eau rejetés à l'environnement bien que la procédure décrite à la réponse R-3b spécifie que le temps de débordement est comptabilisé afin d'évaluer le volume approximatif rejeté lors de débordement. Veuillez fournir les volumes d'eau approximatifs rejetés lors des épisodes de débordement.

QC-69 Il est mentionné à la réponse R-3b qu'un suivi de l'eau de ruissellement est effectué lorsque le trop-plein du bassin n° 4 est rejeté à l'environnement. Veuillez fournir le point d'échantillonnage des eaux mentionné aux réponses R-3a et R-3b.

SECTION 4 PHYSIOGRAPHIE, LITHOGRAPHIE, DÉPÔTS DE SURFACE ET QUALITÉ DES SOLS

Pages 8-9

QC-70 La remarque formulée à la QC-11 concernait la qualité des sols et non celle de l'eau souterraine. Veuillez mentionner si Domtar dispose de résultats d'analyse d'échantillons de sols dans le rayon de 100 m suggéré entourant le bâtiment. Si oui, veuillez fournir une nouvelle réponse à la QC-11. Si non, est-il possible de conforter les résultats obtenus en TF-01-14 et TF-02-14 avec d'autres échantillons de sols prélevés ailleurs dans la propriété de Domtar, mais issus des mêmes types de matériaux (granulaire, sol naturel, etc.)?

SECTION 5 EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES

Page 12

QC-71 En lien à la QC-14, l'initiateur présente, à l'annexe 3 de l'Addenda n° 2, une carte localisant l'ensemble des puits d'observation de l'usine ainsi que des résultats du suivi de l'eau souterraine à l'annexe 4. Veuillez interpréter ces résultats de suivi et indiquer si certaines problématiques environnementales concernant l'eau souterraine sont observées sur la propriété de Domtar à l'usine de Windsor. Si oui, veuillez mentionner quels paramètres sont concernés et si l'approvisionnement en eau potable est compromis.

Il est à noter que l'initiateur ne doit pas se limiter à présenter les résultats d'analyse obtenus. Les résultats soumis doivent être expliqués dans leur contexte et, lorsque sont soulevées des problématiques environnementales (ex. : dépassement de critères), l'initiateur doit indiquer les actions qu'il entend prendre pour s'assurer que la qualité du milieu sera préservée.

SECTION 6 INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET CIRCULATION

Page 14

QC-72 L'initiateur fourni en lien à la réponse de la QC-17, le registre des plaintes de bruit de 2012 à 2015 à l'annexe 6 de l'Addenda n° 2. Dans la question, le registre est demandé depuis 2010. Veuillez fournir le registre des plaintes depuis 2010. De plus, veuillez mentionner si des préoccupations/plaintes sur la poussière et la sécurité routière avaient été formulées pour la même période, 2010 à 2015, tel que demandé à la QC-17.

SECTION 17 ÉVALUATION DES REJETS À LA SOURCE

Pages 24-25

QC-73 Le libellé de la QC-40 sous entend l'utilisation de combustibles à des taux d'utilisation précis, soit de 70 % de biomasse forestière, de 20 % de matériaux CRD et de 10 % de biosolides. Veuillez mentionner plutôt s'il s'agit de taux d'utilisation maximum prévus.

Page 26

QC-74 Il est mentionné dans la réponse de la QC-45 que le projet n'est pas susceptible d'entraîner une problématique d'odeurs puisqu'il vise essentiellement à brûler davantage de biomasses forestières. Lors de la soirée d'information publique tenue par Domtar, le 15 juillet 2015, certains citoyens ont mentionné avoir senti des odeurs de soufre qui, selon eux, proviendraient de l'usine en fin de soirée au cours des derniers jours avant cette séance d'information. Veuillez expliquer comment la question, à savoir si ces odeurs proviendraient de l'usine, a été investiguée? Quelle(s) pourrait(ent) être la ou les source(s) de cette odeur?

SECTION 19 GAZ À EFFET DE SERRE**Page 31**

QC-75 Dans le tableau 4, la consommation additionnelle de biomasse est estimée à environ 25 000 tonnes anhydres/an par rapport à la situation actuelle. Selon certains calculs du Ministère, ce dernier prévoit une consommation additionnelle de biomasse plus importante pour la production de 18 MW. Veuillez expliquer pour quelles raisons le projet nécessite cette consommation de biomasse pour la production de 18 MW de puissance.

SECTION 20 CLIMAT SONORE**Pages 33-34**

QC-76 Le plan d'action présenté par l'initiateur dans les réponses aux QC-52 et QC-53 dresse une liste exhaustive des actions envisagées pour réduire l'impact sonore des opérations actuelles de l'usine ainsi que la cible de réduction pour chacune des actions. L'initiateur s'engage à avoir complété le plan d'action, à présenter une nouvelle campagne de caractérisation sonore aux mêmes points de mesures et à estimer le climat sonore généré par le projet, et ce, avant la mise en route des nouveaux équipements prévue en août 2017. Il est également mentionné à la réponse R-53 que certaines interventions prévues au plan d'action ne peuvent être effectuées que lors d'un arrêt de production annuel.

Afin de valider la viabilité du plan d'action présenté, veuillez fournir un calendrier de réalisation, incluant le moment du dépôt de la nouvelle campagne de caractérisation sonore. Il est à noter que, tel qu'indiqué à la QC-53, les résultats de cette caractérisation doivent être présentés au MDDELCC avant la fin de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet.

SECTION 23 PLAN DES MESURES D'URGENCE**Page 36**

QC-77 En lien à la QC-58 et le plan d'urgence fourni à l'annexe 12 de l'Addenda n° 2, veuillez indiquer si un potentiel d'effet domino d'un incendie ou d'une explosion de la turbine-alternateur, notamment sur les réservoirs de chlorate de sodium et de dioxyde de chlore présents sur le site, a été évalué. Si oui, est-ce que ce ou ces scénario(s) a ou ont été considéré(s) dans le plan de mesures d'urgence et quels sont les impacts potentiels sur la population?

SECTION 25 ANNEXE F**Page 38**

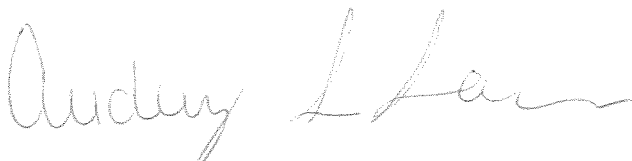
QC-78 Veuillez fournir la localisation, sous forme de coordonnées, des sources de bruit actuelles suivantes : cheminée de la chaudière à biomasse, ventilateurs et réchauffeur d'air tubulaire.

Page 39

QC-79 Veuillez fournir la localisation, sous forme de coordonnées, des nouvelles sources de bruit.

ANNEXES**Annexe IV**

QC-80 À la page 7 de la section 2.2.2 de l'étude géotechnique (annexe I), il est mentionné : « Au total, quatre (4) échantillons de sols, soit trois (3) échantillons et un (1) duplicata, ont fait l'objet d'analyses chimiques, lesquelles ont été effectuées par les laboratoires d'analyses S.M. inc. (N°298) accrédités par le MDDELCC. » Le tableau des résultats des analyses chimiques des échantillons de sols à l'annexe IV indique que seuls les hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ ont été analysés dans le duplicata. Veuillez indiquer pour quelles raisons les HAP et les métaux n'ont pas été analysés dans le duplicata. Veuillez également indiquer comment les résultats des HAP et des métaux ont alors été validés.



Audrey Lucchesi Lavoie, ing. jr, M.Sc. Eau
Chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels